

KW 4./2.05.77
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail -- Démocratie -- Paix
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION
DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 7 7/363 SG/DAAP/DP

du 20 Juillet 1977 portant inscription
au tableau d'avancement de l'année 1977, des
fonctionnaires des cadres de la catégorie A
hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique et
Consulaire.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VISAS :

Vu l'Akte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République ;
Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires des cadres de la République ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 fixant statut général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République ;
Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République ;
Vu l'Akte n° 27/1977 du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'Akte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;
Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 Avril 1977,

D E C R E T

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1977, les Secrétaires des Affaires Etrangères des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

a) POUR LE 1° ECHELON DU GRADE DE CONSEILLER

A 2 ANS

M. NGABOU Firmin (FESTRAGEM) Brazzaville.

b) SECRETAIRES
POUR LE 2° ECHELON
A 2 ANS

MM. IKOUEBE Basile MAEC Brazzaville
OKOMBI Donatien MAEC Brazzaville

POUR LE 3° ECHELON
A 2 ANS

Mme MATHEY née BOO Marie-Hélène Amb. Bruxelles

A 30 MOIS

M. NGANCA-MUNGWHA Alphonse MAEC Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 Juillet 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire
Parti, Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan.

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération en mission
Le Ministre de la Culture, des Arts et des
Sports

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOULISSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE	1	AFF. ETR. & COOP.	7
CAB/PN.....	1	SGCM/BC.....	2
DGT.....	6	INTERESSES.....	6
DF.....	2	DOSSIERS.....	10
CF.....	1		